



CALENDRIER DU PROGRAMME « CADETS DE L'AIR DE L'ARMEE de L'AIR »

Fédération Française Aéronautique

Veuillez trouver ci-dessous les dates de sessions des **48 jeunes** qui bénéficieront du programme « **Cadets de l'Armée de l'Air** » en collaboration FFA/FFVV.

Comme l'année précédente, n'hésitez pas à consulter la documentation jointe et prendre contact avec le bureau CIRFA le plus proche. Une fois les jeunes intéressés identifiés, merci de bien vouloir nous envoyer leurs coordonnées pour traitement, validation et communication à l'Armée de l'Air.

Calendrier

Objectifs
cadets de l'air

BASES	Nb Jeunes	Date PMI - PMP	Date FMIR
BA 105 EVREUX	3	Du 22/04 au 02/05/2014	Du 21 au 25/07/2014
BA 107 VILLACOUBLAY	3	Du 11 au 23/04/2014	Semaine 28 à confirmer
BA 110 CREIL	3	PMI : du 24/02 au 02/03/2014 PMP : du 21 au 25/04/2014	21 au 25/07/2014 28/07 au 22/08/2014
BA 113 SAINT-DIZIER	3	Du 24/02 au 07/03/2014	15/07 au 15/08/2014 à confirmer
BA 115 ORANGE	3	PMI du 24/02 au 02/03/2014 PMP du 22/04 au 26/04/2014	Semaine 29 ou 30 Dates à confirmer
BA 116 LUXEUIL	2	Du 21/04 au 02/05/2014	Du 07/07 au 02/08/2014 Du 07 au 10/07/2014 Du 4 au 26/08/2014 pour le stage en unité.
BA 118 MONT DE MARSAN	3	Du 04 au 15/08/2014	14 au 22 avril 2014
BA 120 CAZAUX	3	PMI : du 17 au 23/02/2014 PMP : du 14 au 18/04/2014	Du 07/07 au 12/07/2013
BA 123 ORLEANS	3	PMI : du 21/07 au 27/07/2014 PMP : du 28/07 au 01/08/2014	Du 03 au 08/08/2014
BA 279 CHATEAUDUN	1		Du 03 au 08/08/2014
BA 126 SOLENZARA	3	PMI : du 24/02 au 02/03/2014 PMI : du 28/04/ au 02/05/2014 PMP : du 03 au 09/03/2014 PMP : du 05 au 09/05/2014	Entre le 10/07 et le 14/08/2014
BA 133 NANCY	3	Du 03 au 14/03/2014	Du 05 au 09 mai 2014
BA 278 AMBERIEU	3	Du 21/07 au 01/08/2014	Du 04 au 29/08/2014
BA 702 AVORD	3	Du 22/04 au 03/05/2014	Du 07 au 11/07/2014 Du 15 au 19/07/2014
BA 705 TOURS	3	Du 07 au 18/07/2014	Du 21 au 25/07/2014
BA 709 COGNAC	3	Du 14 au 25/07/2014 - 40 stagiaires	Du 22 au 26/04/2014 Du 28 au 30/04/2014 Sur la BA 709
BA 125 ISTRES	3	Du 22/04/2014 au 03/05/2014	Semaines 29 et 30 à confirmer

POUR INFORMATION, EXTRAIT DU SITE :

<http://air-touteunearmee.fr/organisation/vivre/7239/dcouvrez-le-dispositif-cadets-de-l-air.html>

Découvrez le dispositif « CADETS DE L'AIR »

Un point d'entrée idéal pour initier un choix durable et réfléchi au service de l'armée de l'air.

Décidée en 2011 par le chef d'état major de l'armée de l'air, l'opération "cadets de l'air" a pour objectif de faire découvrir les métiers de l'armée de l'air à de jeunes collégiens, lycéens ou étudiants déjà engagés dans un projet aéronautique civil. En relation avec la fédération française de vol à voile (FFVV) et la fédération française aéronautique (FFA), en charge de la communication auprès des jeunes licenciés, l'armée de l'air met à disposition ce parcours "cadets de l'air", uniquement en parallèle du parcours aéronautique au sein d'un aéroclub.

C'est pour moi si :

- Je suis de nationalité française.
- J'envisage de passer mon brevet de pilote civil.
- Je suis intéressé par le monde militaire, particulièrement l'armée de l'air.

Comment se déroule le parcours « CADETS DE L'AIR » ?

1ère étape : une information dispensée en aéroclub par les fédérations françaises de vol à voile et aéronautique.

Cette information porte sur les parcours aéronautiques au sein des aéroclubs, sur le parcours « cadets de l'air » et sur les métiers de l'armée de l'air à l'occasion d'échanges et de débats avec des professionnels.

A cette occasion, des baptêmes de l'air sont proposés.

Une visite au sein d'une base aérienne clôture cette première étape d'information.

Les jeunes remplissant les conditions ont alors la possibilité de s'inscrire aux périodes militaires initiale et de perfectionnement à la défense nationale « CADETS DE L'AIR » (PMIP-DN)

2nde étape : un engagement dans le parcours « cadets de l'air » par le biais d'une PMIP-DN.

Les PMIP-DN « CADETS DE L'AIR » consistent en une formation militaire initiale de 12 jours sur une base aérienne, suivie d'une immersion au sein d'une unité aéronautique pendant 20 jours pour les jeunes de plus de 17 ans.

A savoir : Cette formation est sanctionnée par la délivrance d'un brevet PMIP-DN « Cadets de l'air »

3ème étape : un engagement à servir dans la réserve.

Le brevet PMIP-DN « Cadets de l'air » permet, sous réserve de réunir les conditions d'accès, de devenir réserviste au sein d'une unité aéronautique durant 20 jours dans le cadre de la formation militaire initiale du réserviste (FMIR). Le jeune réserviste est alors parrainé par un militaire de l'unité d'accueil pour faciliter son insertion. A l'issue, une évaluation conditionne son aptitude à poursuivre une seconde immersion en unité aéronautique l'année suivante.

A savoir : Dans le cadre d'une FMIR pour les jeunes inscrits dans le parcours « CADETS DE L'AIR », l'armée de l'air finance en partie les activités aéronautiques au sein de l'aéroclub à hauteur de 50 € par journée d'activité.

Quelles perspectives à l'issue du parcours « CADETS DE L'AIR » ?

Plusieurs possibilités me sont offertes :

- Souscrire un contrat durable à servir dans la réserve opérationnelle,
- Servir au titre de la réserve citoyenne de la base aérienne d'affectation (sous forme de bénévolat),
- Souscrire un engagement au titre de l'armée d'active en qualité d'officier, de sous-officier ou de militaire technicien de l'air, sous réserve de remplir les conditions d'âge et de diplômes requis et de réussir les tests de sélection.